



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

Thierry PAUX
Président du jury

RAPPORT

Concours de recrutement des ingénieurs d'études sanitaires 2019

Concours externe - concours interne

Au titre de l'année 2019, deux concours (concours externe, concours interne) pour le recrutement d'ingénieurs d'études sanitaires (IES) ont été organisés par le ministère des solidarités et de la santé¹.

La nature des épreuves est mentionnée dans l'arrêté du 26 mars 2007 fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement des ingénieurs d'études sanitaires (concours interne et externe).

Le présent rapport dresse le bilan de ces deux concours au titre de l'année 2019.

Données statistiques

Ce paragraphe présente les principaux éléments statistiques ; l'ensemble des données détaillées sont publiées par le bureau du recrutement sur le site Internet du ministère des solidarités et de la santé.

	Concours externe	Concours interne
Nombre d'inscrits	161	64
Nombre de candidats ayant rendu une copie	102	48
Nombre de candidats admissibles	18	11
Nombre de postes offerts	6	2
Nombre de candidats admis sur liste principale	6	2
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	2	2

¹ Arrêté du 21 janvier 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs d'études sanitaires

Epreuve d'admissibilité

Remarques et appréciations relatives à la prestation des candidats en référence aux exigences retenues

Concours externe

Rappel du sujet de la note de synthèse

« L'occupation d'un habitat dégradé et insalubre est une problématique de santé publique bien documentée et d'actualité. La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans laquelle vous exercez est conviée très prochainement à une réunion sur ce sujet organisée par le Préfet de Région et en présence d'élus locaux.

Vous êtes Ingénieur(e) d'Etudes Sanitaires (IES) référent(e) thématique régional(e) de la problématique et votre chef de service vous charge de la rédaction d'une note à l'attention de la directrice générale de l'ARS en prévision de cette réunion. Vous vous attacherez à lui expliciter, d'une part, les enjeux de la lutte contre l'habitat indigne et d'autre part, les moyens d'action susceptibles d'être activés. »

L'épreuve est constituée d'une note de synthèse. Le sujet a permis de mobiliser les qualités d'analyse et de synthèse des candidats. Le libellé oriente le candidat vers une note à destination d'une directrice générale d'ARS, contexte dont certains candidats ne s'emparent pas du tout.

Les documents proposés sont de diverses natures, la longueur des textes est adaptée et réduite par rapport aux épreuves précédentes.

Concours interne

Rappel du sujet de la note de synthèse :

« Le directeur général de l'ARS d'Île de France doit participer à une réunion au cabinet du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire qui a annoncé sa visite à Montreuil à la veille d'une importante mobilisation contre les rejets toxiques de l'usine XY.

Vous êtes ingénieur(e) d'études sanitaires, et votre chef de service vous demande de rédiger une note à l'attention du directeur général de l'ARS en prévision de cette réunion. Cette note devra faire apparaître les enjeux du conflit et les modalités d'exposition des populations riveraines aux produits toxiques. Il vous demande de proposer des pistes d'actions qui permettraient de répondre aux attentes de la population. »

L'épreuve est constituée d'une note de synthèse et de 10 questions. Le sujet a permis de mobiliser les qualités d'analyse et de synthèse des candidats, en abordant différents aspects du métiers d'ingénieur(e) d'études sanitaires. Le sujet et les documents figurant au dossier relèvent bien des fonctions des IES et des problématiques qu'ils sont conduits à traiter. Il est donc conseillé aux candidats de bien se renseigner au préalable pour connaître les modalités de leur traitement.

Comme pour le concours externe, les documents proposés sont de diverses natures, la longueur des textes est adaptée et réduite par rapport aux épreuves précédentes.

Principaux constats communs aux 2 épreuves

Les correcteurs ont été sensibles à la compréhension globale du sujet et à l'objectif visé par la note mais également à la précision des informations fournies et à leur organisation. De manière générale, les techniques de synthèse ne sont pas complètement maîtrisées :

- Un manque de mise en perspective ou d'appropriation des éléments présentés dans les documents et repris ;
- Un effort de synthèse insuffisant se concrétisant par de nombreuses copies inachevées ;
- Une incompréhension de l'objectif de ces notes de synthèse qui devaient éclairer un/une directeur(trice) général(e) d'ARS sur ses missions : le rôle de l'ARS n'est que rarement mis en avant dans les notes de synthèse ;
- Le manque d'exploitation des dossiers techniques pour répondre aux questions du concours interne ; trop de réponses sont hors sujet.

Par ailleurs le jury a relevé, à de trop nombreuses reprises, des phrases présentant des erreurs de syntaxe, de vocabulaire ou encore des phrases mal construites conduisant à des contresens. De nombreuses fautes d'orthographe ont également été relevées dans la plupart des copies.

Il faut souligner que certains candidats n'ont pas répondu à certaines questions ou n'ont pas finalisé la note de synthèse et ainsi perdu des points ; l'absence de réponse a été discriminante pour la plupart des candidats.

Conseils aux candidats

Il est nécessaire de rappeler aux candidats qu'ils doivent se familiariser avec le métier d'ingénieur d'études sanitaires, tant sur les thématiques abordées que sur la manière de les traiter. De trop nombreuses copies, notamment dans le concours interne, semblent montrer que ce métier n'est pas suffisamment bien appréhendé par les candidats.

Il est conseillé aux candidats de bien s'entraîner à l'exercice de la note de synthèse. De manière générale, la pratique professionnelle d'un ingénieur d'études sanitaires en Agence Régionale de Santé (ARS) exige une certaine aisance sur ce type de travail.

Les candidats doivent être vigilants à la gestion du temps, afin de répondre à l'ensemble des questions posées ; de nombreuses copies n'ont traité qu'une partie de l'épreuve (par exemple, certaines copies ne présentent pas de réponse à certaines des questions de l'épreuve interne) ou bien sont très faibles sur la dernière partie de la note de synthèse. En effet, les candidats doivent avoir conscience qu'une copie inachevée est très pénalisante, le jury visant précisément à évaluer la capacité de synthèse des candidats. Des annales du concours sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la santé pour s'entraîner.

Les candidats doivent, à la lecture du sujet, bien intégrer la nature et l'objectif de l'exercice : rédiger une note de synthèse pour un supérieur hiérarchique en ARS amené à participer à une réunion à l'occasion de laquelle il devra défendre les positions de sa structure. Cela suppose donc de faire ressortir l'essentiel (enjeux, actions de l'ARS, propositions...) sans se perdre dans des détails ou viser

l'exhaustivité des informations, d'être clair dans l'énoncé des enjeux et de permettre au décideur d'être pertinent dans sa prise de parole.

Il est également conseillé aux candidats de bien exploiter les dossiers techniques pour argumenter et éviter ainsi les hors sujets, généralement rédhitoires, et d'éviter de recopier des passages entiers de certains documents sans mise en perspective. L'exercice vise précisément à juger les capacités d'appropriation des informations et de synthèse des candidats.

Sur la forme des copies corrigées, il convient de rappeler que les copies ne doivent pas présenter de signe distinctif ; il est donc recommandé de n'utiliser qu'une seule couleur (le soulignement en rouge, rose ...est donc à éviter). De même, toute mention (nom, signature, faux-nom ...) sur la copie est strictement à éviter.

Enfin, il faut rappeler que la qualité rédactionnelle d'une copie est importante ; trop de copies ont présenté des erreurs d'orthographe, de syntaxe, de vocabulaire pouvant conduire à de véritables contresens, ou encore des phrases non achevées, ces erreurs entachant régulièrement la copie. Il est donc recommandé aux candidats de prévoir une relecture attentive de leur copie.

Les références aux documents sont à soigner sans alourdir le texte.

Epreuve d'admission

Remarques et appréciations relatives à la prestation des candidats en référence aux exigences retenues

Pour le concours externe, la grande majorité des candidats présentent de solides formations en adéquation avec les profils de poste d'un IES. Pour autant, certains candidats ne disposent pas d'une formation scientifique, ce qui peut les mettre en grande difficulté pour l'exercice du métier d'IES, malgré leur parcours professionnel riche et la formation à l'EHESP.

Pour le concours externe comme pour le concours interne, la grande majorité des candidats ont bien préparé la présentation de leur formation et de leur parcours professionnel. Peu ont su suffisamment mettre en perspective au cours de leur présentation les compétences acquises pouvant être mobilisées pour le métier d'IES.

Certains candidats n'avaient que trop peu préparé l'épreuve et ne pouvaient en conséquence proposer de réponse satisfaisante dans l'ensemble des champs sur lesquels ils ont été interrogés. Globalement le jury a regretté :

- Une méconnaissance des sujets d'actualité en santé (ex. vaccination, bioéthique, Ma Santé 2022...);
- Une connaissance superficielle de l'organisation du système de santé (ex. missions des ARS, des agences de sécurité sanitaire...);
- Un manque de prise de position dans les réponses apportées, ne permettant pas au jury d'apprécier les capacités d'analyse et d'argumentation du candidat ;

- Pour les agents en poste en ARS, une connaissance superficielle des missions et leviers d'actions à la disposition des ARS dans les autres champs de la santé environnementale, voire des compétences techniques limitées.

Un IES est en effet un cadre en charge de la mise en œuvre de politiques publiques et doit être en capacité de connaître et analyser l'environnement de travail dans lequel il évolue. Un IES doit également être en capacité de prendre du recul et d'apporter un regard critique sur les missions qu'il peut exercer.

Le niveau d'exigence du jury est donc élevé vis-à-vis des candidats et les notes ont reflété dans certains cas la faiblesse de la prestation.

Conseils aux candidats

Il faut rappeler aux candidats que l'épreuve d'admission doit être sérieusement préparée.

Il est indispensable de bien s'approprier le référentiel métier et le référentiel des missions en santé environnementale des ARS (instruction de 2011) disponibles sur le site du ministère chargé de la santé et de prendre contact avec des personnes exerçant les fonctions d'IES en ARS.

Il est également fortement recommandé que les candidats connaissent l'organisation du système de santé et en particulier les grands acteurs de la santé publique mais également le cadre d'exercice dans la fonction publique d'Etat.

Enfin une lecture attentive des grands sujets d'actualité relatifs à la santé est attendue, tant sur les enjeux de santé publique que sur les enjeux d'organisation du système de santé.

Pendant l'épreuve, le jury peut inviter le candidat à donner son avis sur un sujet de santé environnementale ou un sujet plus général. Il est recommandé aux candidats de prendre position. Ces questions n'ont pas vocation à juger l'opinion du candidat mais bien à évaluer la cohérence de l'argumentation associée.

La présentation initiale des candidats gagne à être précise vis-à-vis du parcours et à valoriser les compétences professionnelles acquises, en relation avec le métier d'Ingénieur d'études sanitaires. Les candidats du concours externe doivent s'adapter à la durée proposée en début d'entretien par le jury.

Epreuve de langue vivante

Le jury regrette globalement le manque de préparation de l'épreuve orale de langue vivante :

- Certains candidats ne connaissaient pas la nature de l'épreuve ;
- La plupart des candidats ne connaissaient pas le vocabulaire technique de base de leur secteur ou sa prononciation correcte.

Le jury constate que l'épreuve de langue vivante, malgré son faible coefficient, a créé de vraies différences dans les notes finales des candidats et sur les admissions.

Le jury invite donc les candidats à préparer soigneusement cette épreuve et conseille notamment :

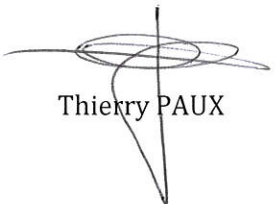
- d'apprendre le vocabulaire technique de la santé environnementale ;
- d'apprendre à se présenter ;
- de lire et écouter la langue vivante concernée régulièrement avant l'épreuve.

Commentaires du jury

Pour le concours externe, la grande majorité des candidats disposaient d'une expérience en ARS (Technicien sanitaire, IES contractuel notamment). Ce point peut indiquer un manque de visibilité du concours auprès de candidats potentiels plus éloignés des ARS. Beaucoup étaient en fonction en ARS sur des missions en lien avec des espaces clos, témoignant de l'influence du sujet retenu pour l'épreuve d'admissibilité.

La qualité des candidats des concours interne et externe a conduit le jury à proposer une liste complémentaire. Le jury estime que l'ensemble des candidats inscrits sur la liste complémentaire dispose des compétences pour exercer des fonctions d'ingénieur(e) d'études sanitaires.

Paris, le 26 septembre 2019



Thierry PAUX